



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20240702-DEL0207202464-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2024

N° 2024 - 64

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procuration(s) :

M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique

Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
27/06/2024

**OBJET : Aide exceptionnelle :
Association sportive du Collège Louis Juvet**

Date d'affichage
10/07/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant les frais engagés par l'association sportive du Collège Louis Juvet de Gamaches pour sa participation aux épreuves finales du championnat de France UNSS.

- **DECIDE** d'accorder une aide exceptionnelle de 600€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document serapportant à ce dossier
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

